

## REUNION DU 26 MARS 1999

Convocation du 18 mars 1999

Affichage du 6 avril 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 26 mars, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Claude GUIBERT, Maire.

Etaient présents : MM. FOUQUET, MOUCHOT, Mlle BARTHELEMY, M. TANTY, Adjoints,  
Mmes CHASLES, PICHOT, WATSON  
MM. BOUTIN, CHEVE, FORTIN, MILHORAT, PITHOIS.

Absents excusés : MM. LE FEBVRIER, MARTEAU

Secrétaire de Séance : Christine CHASLES

Le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler quant au compte rendu de la dernière réunion. Mr BOUTIN s'interroge sur le fait qu'il existe trois comptes rendus présentant des différences notables. Le Maire explique que le compte rendu envoyé aux conseillers est fidèle aux propos tenus lors des réunions. Un second compte rendu est affiché, qui ne contient pas les détails des débats, et qui a pour objectif d'être "neutre" vis à vis de la population et des autres municipalités. Ce même compte rendu est adressé à la presse qui l'adapte à son tour. Plus personne n'ayant de commentaires à faire, le compte rendu de la réunion du 26 février 1999 est adopté à l'unanimité.

Le Maire souhaite faire le point sur les questions soulevées lors de cette dernière réunion. Tous les travaux afférents à l'eau potable (forage, interconnexion) sont subventionnés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Concernant l'évacuation des boues, le SYMVANI a élu un nouveau président : Mr BERTRAND, maire de SAINT MARTIN DE NIGELLES. Il semblerait que l'adhésion de la commune au syndicat soit en bonne voie. La décision sera prise mardi prochain.

Le Maire lit la réponse négative de la D.D.E. concernant la circulation sur la R.D. 106/4 (voie sans issue), dans le cadre de la réalisation d'un chemin parallèle à R.D. 906.

Aucune réponse du Préfet à ce jour concernant le C.P.I.

Mr BOUTIN informe qu'une réunion a eu lieu hier. Rien ne semble réglé pour le moment, et l'organisation des C.P.I. continuera comme par le passé (pour la commune, coordination avec le CODIS et le centre de secours de MAINTENON), jusqu'à réception de nouvelles instructions. Au niveau dotation, la commune devra avancer les frais et se faire rembourser par le S.D.I.S., à concurrence de 2.000 francs par sapeur. Cette somme couvrira pour la commune les frais d'assurance, d'essence et d'entretien du camion. La Direction Départementale prendra en charge l'habillement. Un courrier officiel doit nous parvenir, avant signature d'une convention temporaire puis de la convention définitive.

Le nouvel arrêt de ramassage scolaire se fait à l'école, en remplacement de la Place du Frou. Les conseillers n'ont pas eu de remarques à ce sujet.

Le Maire souligne que la société TRANSBEAUCE, prestataire de services pour le ramassage scolaire, a été en grève durant plus d'une semaine, ce qui a occasionné de gros problèmes. Les deux

cars appartenant au syndicat ont difficilement assuré tous les trajets.

Il semble qu'il y ait actuellement moins de rats rue de Grogneul.

Le chemin derrière le lotissement a été nettoyé par Mr DUC. Mme PICHOT est sceptique.

SEGILOG nous a affirmé que leurs logiciels passeraient l'an 2000. En revanche, pour WINDOWS et WORKS, rien n'est affirmé par la société MICROSOFT. Le Maire propose de faire un courrier recommandé à SEGILOG, afin de lui demander d'assumer sa responsabilité de fournisseur revendeur.

Le Maire informe les conseillers qu'il a une réunion jeudi à 18 h 30 avec Mr BEAUFILS et les maires des trois autres communes du R.P.I. pour les problèmes financiers de CHANGE.

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le Maire propose de reprendre la liste des investissements qui a été adressée à chaque conseiller avec une copie du projet de budget.

Il précise que rien n'est prévu dans le projet de budget pour les pompiers. Des transferts de comptes sont donc à envisager au cours de l'année.

Les terrains prévus pour l'aire de loisirs se situent dans le prolongement du mur du cimetière. Pour les travaux Chemin de Berchères, le devis D.D.E. préconise l'arasement des côtés, et un revêtement sur une largeur de 3.50 m.

Les travaux d'éclairage public comprennent la pose de deux poteaux. Des guirlandes seront posées aux trois entrées de village, et sur le fronton de l'église, dans le cadre du thème national "Les Portes de l'An 2000". Ces guirlandes devront être posées chaque année par l'entreprise SOUCHON (question de Mr CHEVE). Mr TANTY pose le problème du stockage de ces guirlandes.

Les travaux prévus pour la salle polyvalente concernent l'amélioration de la ventilation. Le Maire informe les conseillers que la salle est très peu sollicitée à ce jour pour des locations payantes. Il semble que le nouveau contrat soit trop rigoureux au niveau des horaires.

Figurent également au budget la pose d'un paratonnerre, la barrière de sécurité en sortie de la ruelle de la Place du Frou, et le remplacement de signalisation par la D.D.E. Le passage piétons prévu place du Frou sera déplacé sur l'arrêt de bus des Bruyères.

Il est prévu l'achat d'une tondeuse, lorsque l'actuelle sera inutilisable. Un répondeur téléphonique et un massicot complètent l'aménagement de la mairie.

Le total des investissements s'élève à 480 440 francs, dont environ 50 % sont subventionnés. Des demandes seront faites au titre de la D.G.E., du F.D.I.R., au syndicat électrique, au titre du fonds de péréquation. Le Conseil donne son accord.

Le Maire informe les conseillers que notre taux de subvention sur le fonds de péréquation est pour l'exercice de 35 %, pour un montant de subvention plafonné à 75.000 francs.

Le Maire explique qu'il a inclus dans le projet de budget un emprunt de 100.000 francs, afin de ne pas trop puiser sur le fonds de roulement. Il rappelle par ailleurs qu'aucun amortissement n'est fait par les communes de faible importance dans le cadre de la M14.

Le Maire rappelle que le projet de budget présenté intègre le report anticipé de résultat de l'exercice antérieur.

Concernant les contributions directes, la Commission des Finances réunie la semaine passée s'est longuement interrogée sur l'opportunité d'une augmentation de 2 % la taxe d'habitation. Le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune sont inférieurs aux taux des communes de même importance, et que l'augmentation pécuniaire serait très restreinte.

En revanche, une augmentation régulière n'est-elle pas moins pénalisante qu'une augmentation très importante mais ponctuelle ? Le Maire souligne que le budget proposé ne comporte pas de modification de taux.

Mr TANTY exprime que la Dotation de Solidarité Rurale, ainsi que le Fonds de Péréquation sont calculés en référence à l'effort fiscal de la commune. Le taux en lui-même ne signifie rien en valeur absolue réelle (5 francs par habitant pour une hausse de 2 % de la taxe d'habitation). Par ailleurs, le lotissement futur va générer des investissements importants. L'imposition est normalement augmentée pour équilibrer le budget.

Le Maire procède à un vote pour décider ou non de l'augmentation. L'augmentation de 2 % de la taxe d'habitation est votée à 9 voix pour et 3 voix contre. Les autres taux restent inchangés.

Le Maire explique que pour le revenu des immeubles, il n'a été tenu compte que des locations certaines à ce jour de la salle et six mois de loyer pour le locataire. Le Maire s'est entretenu avec ce dernier qui lui a exprimé son souhait de rester un an de plus. Le conseil décide de modifier le budget en conséquence. Le Maire exprime que la reprise des locaux reste à prévoir, les bureaux de la mairie n'étant pas très confortable pour l'équipe municipale, ni pour les usagers.

Le Maire expose qu'il souhaite pouvoir faire bénéficier le personnel communal de prestations d'action sociale, notamment une aide financière pour les vacances des enfants du personnel. Une somme globale d'environ 9.000 francs a été intégrée au budget pour l'exercice 1999. Le conseil n'émet aucune objection.

Un remboursement plus élevé du budget eau pour les salaires sera également à envisager.

La participation au Syndicat du R.P.I. tient compte de la diminution de 12 élèves. Le syndicat SIRMATCOM augmente de 2 % (faible augmentation par rapport aux années précédentes). La participation au Syndicat de CHANGE prend en compte le déficit 1998. La cotisation au SIPAC est à ajouter (1.300 francs), ainsi que la cotisation à l'A.T.G.C. (assistance D.D.E.).

Le budget de la Commune est adopté, avec toutes les modifications retenues.

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire exprime que les travaux de la station ne débiteront pas avant fin 1999, et ne figurent donc pas dans les investissements du projet de budget.

L'étude de perméabilité sera menée par QUANTITEC et permettra de connaître la surface nécessaire à ensabler pour le déversement des eaux de la station.

L'étude géotechnique est nécessaire pour connaître les fondations à prévoir pour la nouvelle station d'épuration.

Une procédure de plan d'épandage est prévue au budget. Si la commune adhère au SYMVANI, cet investissement ne sera pas réalisé.

Des réserves sont programmées, et serviront pour la construction de la station d'épuration.

Le Maire précise que les études prévues seront amorties et subventionnées, car elles seront intégrées dans l'investissement global de la station.

Le Maire fait remarquer aux conseillers que pour le budget eau et assainissement, la section investissement est équilibrée sans apport de la section d'exploitation.

Le Maire exprime qu'après consultation de la Perception, aucun placement n'est possible pour la somme que le lotisseur doit nous verser au titre des taxes de raccordement. Cette somme de 234.000 francs restera en exploitation.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir au devenir du budget eau et assainissement. Les amortissements vont devenir très importants avec la construction de la station d'épuration (bloqués en section investissement, mais payés par la section exploitation).

Le budget Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

## **SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Syndicat de CHANGE : Préparation du budget primitif.

Vallée de l'Eure : Participation des communes inchangée. L'orientation budgétaire est axée sur des études hydrauliques. Recette de 348.000 francs en investissement, suite à la vente de bons du trésor.

SIPAC : 6 commissions ont été mises en place. Notre commune traitera des services à la population.

Syndicat du Collège : la cantine va être refaite (prise en charge en totalité par le Conseil Général). Grosse dépense prévue (environ 200.000 francs) pour local de rangement dans le gymnase. 25 élèves pour la commune, la participation a diminué : 1.500 francs, au lieu de 1.600 francs l'an passé.

Syndicat du R.P.I. : Le budget primitif a été voté. A partir du 15 avril, modification dans le ramassage scolaire sur certains trajets. A priori, à la prochaine rentrée, c'est la société TRANSBEAUCE qui assurera l'ensemble. Modification de la classe de Mme MARQUE, qui n'est pas aux normes repoussée à l'an prochain.

Groupe communication : Prévoir une réunion pour la préparation du bulletin communal.

S.D.A.U. : D'après la presse locale, les déviations seront entreprises selon l'ordre de priorité suivant : NOGENT LE ROI / MAINTENON / GALLARDON.

Commission économique pour cahier des charges de l'étude d'un emplacement pour une nouvelle zone cantonale d'activités.

Commission "Services à la Population" : en coordination avec le Département Jeunesse et Sports, la CAF, et tous les services concernés par les besoins de la population, dans le cadre de l'intercommunalité, et du SIPAC.

Commission des Impôts : a eu lieu courant mars. Rien de particulier à signaler.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les actes d'achat de terrains, tant pour la Commune que pour le Service Eau et Assainissement.

Réunion publique le 24 avril prochain à 17 heures, avec pour ordre du jour : le lotissement, l'eau (interconnexion), le budget (travaux).

La Mairie de SOULAIRES a fait un courrier, pour confirmer les dires de son bulletin municipal, au sujet d'une construction d'école. Copie en est remise à Mr TANTY.

Le Maire expose que le Conseil Général lui a fait parvenir un projet de convention générale de maîtrise d'ouvrage et d'entretien, qui définit la responsabilité de chacun (Conseil Général et Commune). Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

La société LOTICIS sera contactée, afin que nous l'informions du type de compteurs d'eau dont

nous souhaitons voir les habitations équipées.

La consultation publique se termine début avril. LOTICIS a besoin de 10 réservations au moins pour débiter les travaux (problème de financement), dont l'achat de terrain. Au mieux, la viabilisation débutera mi-mai.

Le recensement de la population est pratiquement terminée. Les premières estimations révèlent 622 habitants.

Le Maire expose qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'agent d'entretien, à compter du 1er mai prochain, pour Mr HYGNEAU qui remplacera Mr DUC. Le conseil n'émet aucune objection.

Le Maire présente aux conseiller un document remis par quelques enfants de la classe de CHARTAINVILLIERS, l'idée étant de faire un logo pour la commune. Le projet sera reproduit dans le bulletin municipal.

Une demande de location de vaisselle a été faite par un administré. Il lui sera conseillé de s'adresser au Comité des Fêtes, la commune ne disposant que de très peu de vaisselle.

## **TOUR DU TAPIS**

P. MOUCHOT : demande que soit inséré dans la Voix du Frou un message pour les motos "pétéradant" dans les rue du village à des heures tardives.

P. WATSON : souhaite souligner l'heureuse initiative des enseignants qui ont organisé une matinée "Découvertes", avec le concours des parents d'élèves, au cours de laquelle les enfants ont pu s'initier à diverses activités.

C. PICHOT : signale que Mr GUERET reçoit des projections venant de la chaussée, au niveau de sa fenêtre, dues au mauvais état de la rue du Puits.

A la suite de cette intervention, une discussion s'engage pour savoir si le revêtement de la rue du Puits n'est pas plus urgent, dans le cadre des investissements du budget, que la ventilation de la salle polyvalente. Après consultation de tous les conseillers, il est décidé de demander un devis à l'entreprise MAY.

F. TANTY : souligne la dégradation de nombreuses rues de la commune.

J. FORTIN : concernant le Chemin de Berchères, des travaux ont été réalisés à LA BAZOCHE GOUET, dans des conditions similaires, pour un coût moins élevé.

C. MILHORAT : informe de problèmes relationnels importants au sein du personnel de la garderie. Des disputes se seraient produites devant les enfants.